

Maître d'Ouvrage

COMMUNE D'AUREILHAN

Plan Local d'Urbanisme (plu)

Septembre 2013

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

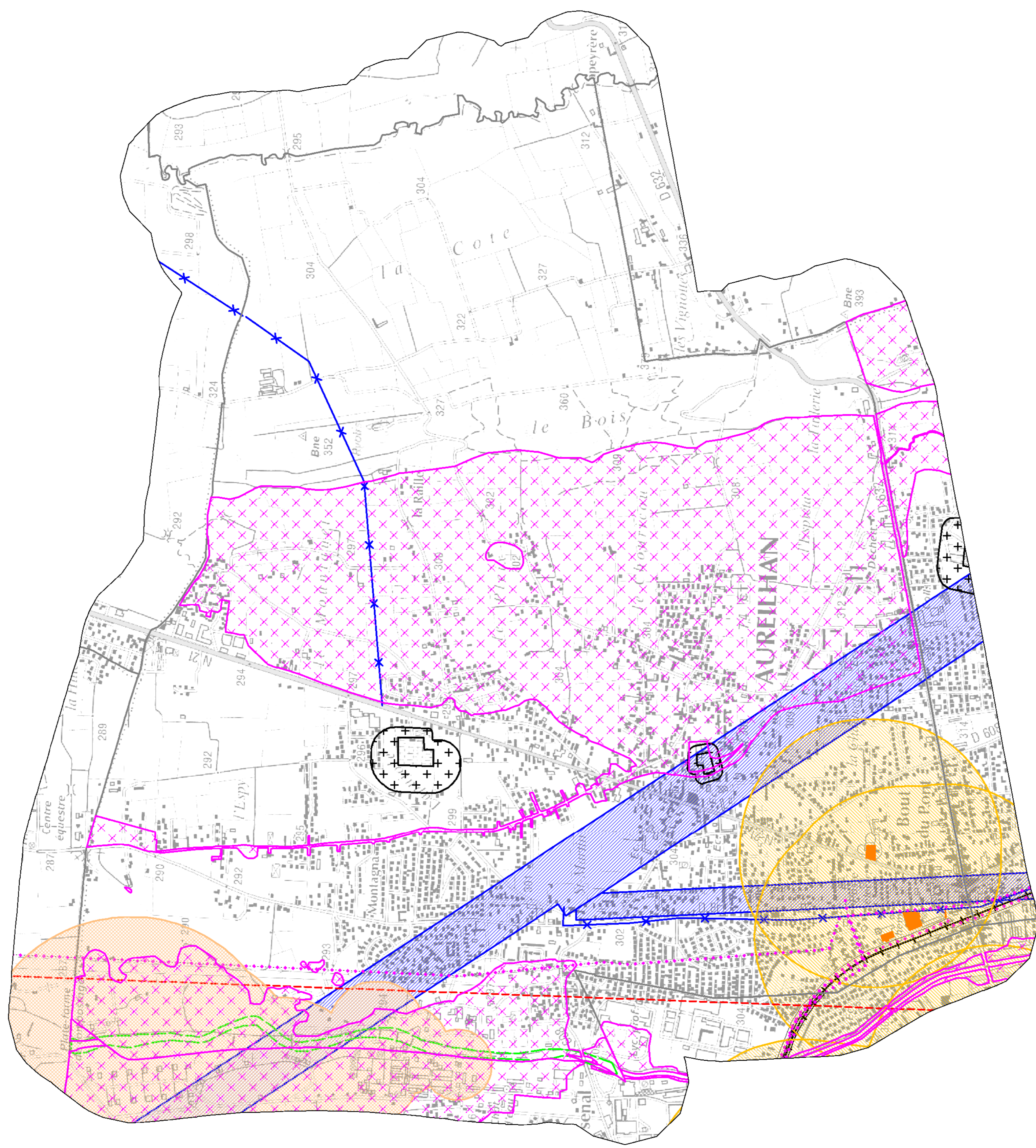
© IGN - SCAN25® - marché n°05/04/DPSMI/SGCP - édition 2006

service urbanisme
foncier logement
bureau application
du droit des sols
3, rue Loralet BP 1349
32103 LAURENCE
Téléphone 05 62 51 41 41

direction départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées



Echelle : 1/10000



A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

AC1 INSCRIT

Servitudes de protection des monuments historiques inscrits

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

I6 Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires de titres miniers, de permis d'exploitation de carrières ou d'autorisation de recherches de mines et carrières.

Int1

Servitudes au voisinage des cimetières

PM1 Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé par arrêté préfectoral du 22/03/2004.

PPRT Servitudes résultant du plan de prévention des risques technologiques (Nexter) approuvé par arrêté préfectoral du 10/07/2012.

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.